

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/125

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avancement et les perspectives du projet mémoriel dans lequel le département est investi depuis 2007 et de voter les crédits correspondants proposés au budget 2012.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PEP	Direction des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire	280 000,00 €
	TOTAL	280 000,00 €

La politique mémorielle du Département se traduit d'une part, par une contribution au budget de fonctionnement du Mémorial de l'Alsace-Moselle et, d'autre part, par un projet mémoriel spécifique relatif aux victimes alsaciennes de la Seconde Guerre mondiale. Les crédits proposés pour la politique mémorielle du Département s'établissent à 280 000 € au projet de budget primitif 2012.

3241 - Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle

Par délibération en date des 13 et 14 décembre 2004, le Conseil Général a décidé de participer à hauteur de 50% au déficit de la section de fonctionnement du Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle.

Un crédit d'un montant de 170 000 € est inscrit à ce titre au projet de budget primitif 2012, un montant identique à celui inscrit au BP 2011.

3249 - Actions mémorielles

A l'origine de la création du Mémorial de l'Alsace-Moselle, le Conseil Général a lancé, en 2007, un projet mémoriel d'envergure destiné à renforcer la connaissance de l'histoire alsacienne durant le second conflit mondial, et à recenser l'ensemble des victimes alsaciennes engendrées par la situation d'annexion de fait qu'a connue la région entre 1940 et 1944.

Les crédits inscrits visent principalement à :

- Poursuivre la constitution de la base de données des victimes alsaciennes de la Seconde Guerre mondiale, en y intégrant progressivement, et au fil des recherches, les données concernant la quinzaine de « catégories » identifiées entrant dans le périmètre du projet. L'année 2012 sera consacrée à l'achèvement du recensement communal, à la progression du travail de recherche sur les internés et déportés, et à la mise en ligne de la base de données des victimes.
- Soutenir la recherche historique par le biais d'un financement de travaux universitaires en rapport avec le projet. Par une délibération du 26 octobre 2009, le Conseil Général a approuvé la mise en place d'un dispositif permettant d'accorder une aide financière à un ou des étudiants se lançant dans l'étude de sujets relatifs au sort des Alsaciens durant la Seconde Guerre mondiale.

Un crédit de 25 000 € doit permettre de financer l'aide au monde combattant bas-rhinois et les projets associatifs en lien avec la mémoire régionale.

D'autre part, le Département s'est engagé, par une délibération du 21 juillet 2008, à cofinancer à hauteur de 11 500 € annuels, avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, la fonction de Délégué à la Mémoire Régionale, chargé de piloter la politique mémorielle régionale pour le compte des trois collectivités.

Enfin, un crédit de 57 600 € est prévu pour la réintégration de l'exposition temporaire sur le camp de Tambov dans le parcours permanent du Mémorial de l'Alsace-Moselle. Mettant à profit le succès de l'exposition temporaire présentée par le Département au Mémorial tout au long de l'année 2011, cette opération permettra de capitaliser les connaissances acquises sur Tambov, et de les mettre à la disposition du public de manière pérenne au sein du parcours permanent du Mémorial.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

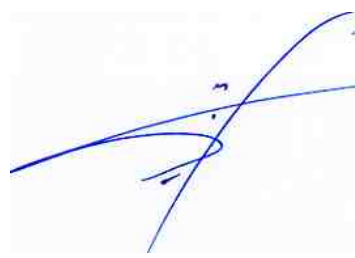
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3241	Mémorial Alsace Moselle	170 000,00 €	170 000,00 €
3249	Actions mémorielles	91 500,00 €	110 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve l'inscription des crédits relatifs à la politique mémorielle dans le Budget Primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL